



Nous remercions l'intérêt que vous portez en envoyant une proposition de groupe pour LASA2019 : "Nuestra América: Justice and Inclusion", dont l'organisation se fera du 24 à 27 mai dans Boston, MA. Nous sommes enchantés que vous ayez choisi de participer activement dans ce congrès, nous attendons avec impatience pouvoir lire votre apport.

Il sera nécessaire de suivre les cinq règles suivantes de participation au moment de la soumission de la proposition:

Règle 1: Règles de participation

- Les participants de la LASA sont limités à une communication par congrès, sans exception. Si un participant a déposé une proposition individuelle, il ne peut pas rejoindre une proposition de panel. De plus, si le participant est co-auteur, cette communication est considérée comme étant la seule communication.
- Les participants peuvent avoir seulement quatre participations actives par congrès. (Le fait d'être organisateur ne comptant pas). Les quatre participations actives peuvent être sous forme de : présentation de l'article pour les panels, présentation à une table ronde, présentation à un atelier, orateur ou président. De plus, la demande de bourse de voyage compte comme participation active. Un présentateur peut présenter dans un atelier ou une table ronde et à un panel.
- Les propositions de panels doivent comporter entre trois et cinq exposés. Les propositions d'ateliers et de tables rondes doivent comporter au moins trois participants, le nombre maximal de ces derniers reste illimité.
- Les panels, les ateliers et les tables rondes doivent être organisés par au moins une personne (maximum deux), un président (maximum deux) et un orateur (ce n'est pas obligatoire mais fortement recommandé).
- Les règles pour les sessions de section sont les mêmes que pour les sessions normales.
- Les demandes de subvention peuvent uniquement être envoyées par le participant, est seulement accordées aux personnes dont l'article est accepté au congrès, n'ayant pas reçu d'aide au voyage pour les trois derniers congrès et sont présentateurs d'article dans un panneau (Sont également visés les candidats qui n'ont pas assisté au congrès et qui ont omis d'en aviser la LASA, ainsi que les candidats choisis qui ont annulé leur participation à la dernière minute, si bien que les bourses n'ont pas pu être attribuées à d'autres participants).

Règle 2 : Conditions d'adhésion

Les règles suivantes concernent spécifiquement le type de soumission :

- Les demandes d'adhésion individuelles : L'individu et co-auteurs doit être membres actuels de LASA pour pouvoir soumettre une proposition et une demande de financement de voyage. (Chaque co-auteur doit envoyer une demande de financement de voyage séparé).
- Les demandes d'adhésion de groupes: Tous les participant(e)s du groupe doivent être membres actuels de LASA pour pouvoir être inclus dans la proposition. Tous les panélistes du groupe, en tant que membres de LASA, peuvent demander de financement de voyage individuel.
- Les demandes d'adhésion des ateliers ou des tables rondes : Tous les participant(e)s doivent être membres actuels de LASA pour pouvoir être inclus dans la proposition. Aucun des participants peuvent demander un financement de voyage (sauf si ils ont aussi un article dans le congrès).
- Les demandes de groupe de sections: Tous les participant(e)s du groupe doivent être membres actuels de LASA et membres de la section correspondante pour 2019.

La date limite pour le renouvellement / obtenir l'adhésion à LASA pour participer à une proposition est le **6 Septembre 2018**, au 17h00 EDT.

Veillez ne pas attendre jusqu'à la date butoir avant de devenir membre, renouvelez votre adhésion ou soumettez une proposition.

Règle 3 : Préréinscription

Une fois votre proposition approuvée, tous les participant(e)s qui ont été accepté(e)s sont prié(e)s de s'inscrire pour le congrès. N'oubliez pas que les frais d'inscription sont différents des frais d'adhésion. Les participant(e)s qui ont été accepté(e)s sont prié(e)s de s'inscrire avant le **mars 14, 2019 (17h00 EDT)**. Si le/la participant ne s'inscrit pas avant cette date, leur



participation au congrès pourrait être compromise. De plus, les sessions pourraient être annulés ou modifiés en raison d'un nombre insuffisant d'expositions.

Règle 4: L'apportation de l'exposé

En tant que présentateur de l'exposé, vous avez deux devoirs importants:

- a. S'assurer que les membres de votre groupe, surtout les commentateurs, aient reçu votre exposé à temps pour le lire soigneusement avant la réunion; et
- b. Remettre aussi un exemplaire pour les procédures et les mémoires du congrès. Important: Le fait que l'exposé soit posté en ligne ne signifie pas qu'il a été publié.

Règle 5: Les horaires des groupes

Les panels sont programmés le vendredi 24 mai à partir de 9:00 et se terminent le lundi 27 mai à 21:00 . Les participants devraient être disponibles pour faire leurs présentations respectives pendant cette période. Aucune requête sur l'emploi du temps ne pourra être honorée.